le blessé subirait une incapacité de travail de quelques jours. Lepoutre a été reconduit à son domicile.

UN ACCIDENT DE BICYCLETTE, RUE FAIDHERBE. — Un accident de bicyclette s'est produit jeudi matin vers cinq heures et demie rue Faidherbe.

Un ouvrier de M. Cambien, fabricant de bicyclettes à Roubaix, Léon Seys, âgé de 22 ans, demeurant à Winckel-Saint-Eloi (Belgique) passait à bicyclette, se rendant à Roubaix, lorsque la fourche de sa machine se brisa tout-à-coup. L'ouvrier qui allait à une vive allure, fut projeté en avant ; la tête porta la première sur le pavé où il resta étendu sans connaissance. Des ouvriers qui passaient le relevèrent et le transportèrent à l'estaminet Delaunay où M. le docteur Carette, qui passait à ce moment, lui prodigua ses soins. Après avoir lavé le sang qui recouvrait la tête de Seys, le médecin constata une plaie assez étendue près de l'oreille gauche. Celle-ci était même fendue. Après l'application d'un premier pansement, le blessé reprit ses sens. M. Cambien, qui avait été prévenu, a fait reconduire son ouvrier à Winckel. Seys devra prendre quelques jours de repos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Alphonse Six, un rattacheur, Arthur Ritz, âgé de 28 ans, de Mouvaux, s'est fait une plaie au poignet gauche en nettoyant les cylindres d'un métier. M. le docteur Vienne lui a ordonné un repos de six jours.

— A la filature de MM. Legrand et Cie, Louis Vienne, âgé de 40 ans, demeurant à Mouscron, homme de peine, s'est blessé au pouce droit avec un crochet en manœuvrant une balle. Un repos de six jours lui a été prescrit par M. le docteur Bernard.

— En manœuvrant un sommier de fer, J. B. Vandynze, âgé de 38 ans, chef d'équipe de la maison Louis Beuque, a eu le pouce droit écrasé. Les articulations des première et deuxième phalanges ont été ouvertes. M. le docteur Bernard a déclaré que le blessé subirait une incapacité de travail de vingt jours.

A PROPOS DE L'ESCROQUERIE DE MERCREDI. — Dans notre précédent numéro nous avons parlé de l'escroquerie commise chez M. Rousseau, boulanger, par un jeune homme de 21 ans, François Desreumaux. Celui-ci s'est rendu coupable d'une autre escroquerie au préjudice de M. Nicolin, patissier, rue du Brun-Pain.

LES VAGABONDS. — La police a arrêté pour mendicité, une femme, Victorine Pannet, Vve Fontaine, âgée de 44 ans, couturière, demeurant à Lille.

— Un homme de peine, Arthur Equinet, âgé de 36 ans, demeurant rue du Haze, 120, a été arrêté pour le même délit. Mais pendant qu'on le conduisait au poste, il a aggravé son cas en injuriant l'agent.

Tous deux ont été conduits à Lille, hier jeudi.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de jeudi la police a relevé les contraventions suivantes: Ivresse, 2 ; défaut de plaque à un vélo, 1 ; violences légères, 1 ; tapage injurieux, 1.

REMISE D'UN EXTRADE A LA FRONTIERE. — Jeudi après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains de leurs collègues de Belgique, un extradé, Lazare Vaneghem, âgé de 40 ans, débardeur, né à Gand. Cet homme, qui sort de la prison de Lille, est inculpé de vol ; il est réclamé par le Parquet de Gand.

A LA FRONTIERE. — Dans l'après-midi de jeudi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge du Mont-à-Leux un convoi de 14 expulsés qui leur avaient été amenés par les gardiens de la prison de Lille.

### MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, jeudi soir, à 8 heures 45, sous la présidence de M. V. Vincent, maire. Tous les conseillers sont présents. M. Dekyver est élu secrétaire de la session.

Compte administratif du maire. — Conformément à la loi, M. le Maire se retire et cède la présidence à M. Carlier, premier adjoint. Lecture est donnée du compte administratif du maire.

Les recettes ordinaires et extraordinaires se montent à 135.348 fr. 74 et les dépenses ordinaires à 130.396 fr. 99 ce qui fait un excédent de recettes de 2.953 fr. 55 ; cet excédent joint à celui de l'exercice précédent, donne la somme de 14.345 fr. 47.

M. Carlier invite les membres de l'assemblée communale à présenter les réclamations qu'ils jugeraient nécessaires. Puis il engage le conseil municipal à voter des félicitations à M. le Maire, pour la gestion des affaires communales.

M. le Maire remercie le conseil, et lui promet d'apporter tous ses soins à l'administration des affaires communales et compte sur l'appui de tous les conseillers.

Renouvellement des commissions. — Il est ensuite procédé au vote des commissions municipales, qui se répartissent comme suit :

Finances, police et affaires militaires. — MM. Vincent, Carlier, Duhem, Lebrun, Baron, Démulder, Dekyver, Petit, Six, Delmasure.

Instruction publique, musique, pompiers et fêtes. — MM. Vincent, Carlier, Duhem, Duhamel, Millez, Messchaert, Surmont et Renaut.

Travaux, voirie tramways, gaz. — MM. Vincent, Carlier, Duhem, Petit, Demeyère, Moreau, Montagne, Decottignies.

Hygiène, salubrité publique, cimetière. — MM. Vincent, Carlier, Picavet, Dessauvages, Bonché, Delemasure et Derain.

Commission scolaire. — MM. Vincent, Carlier, Duhem, Millez, Six et Duhamel.

Nomination de deux membres du bureau de bienfaisance. — M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale, ordonnant la nomination de deux délégués du conseil municipal pour faire partie du bureau de bienfaisance. Votants 25, M. Demeyère 23, M. Surmont 22 voix. MM. Demeyère et Surmont sont élus administrateurs du bureau de bienfaisance.

L'emprunt pour l'hospice. — M. le Maire donne lecture d'une lettre du gouverneur du Crédit foncier, relatif à l'emprunt contracté pour l'hospice.

Le taux qui, au mois de mai dernier, était de 3 fr. 85 a été élevé à 4 p. c. ; il est, de ce fait, impossible d'englober l'ancien emprunt et le nouveau ; l'emprunt nouveau seul pourra être présenté. Cependant il serait possible d'autoriser le taux réduit de 3 fr. 90.

Il est loisible au Conseil municipal d'accepter le taux moindre, à la condition qu'aucun remboursement ne soit fait avant 15 ans. Sur l'avis de M. le Maire, cette dernière solution est adoptée.

Allocations aux gardes-champêtres. — M. le Maire. — Comme marque d'encouragement aux gardes-champêtres, qui ont fait dernièrement une si bonne capture, nous pourrions leur voter à chacun une somme de 25 francs.

Cette proposition est adoptée.

Soutien de famille. — M. le Maire invite l'assemblée communale à faire une démarche nouvelle, tendant à obtenir le renvoi dans ses foyers, d'un jeune soldat, dont la famille est digne d'intérêt.

M. le Maire convoque le conseil municipal, pour le jeudi 14 juin prochain.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

DESCENTE DU PARQUET A MOUVAUX. — M. Prudhomme, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Plancke, s'est rendu à Mouvaux, jeudi dans l'après-midi, pour ouvrir une enquête, au sujet d'une tentative de vol d'un coffre-fort qui a été commise il y a un mois chez M. Blondel.

### MARCQ-EN-BARŒUL

REUNION DE COMMISSION. — La commission des Finances se réunira, samedi prochain, à trois heures ; la question à l'ordre du jour est l'établissement du budget primitif de 1901.

UN GRAVE ACCIDENT. — Un accident, dont les conséquences auraient pu revêtir un caractère de gravité, s'est produit, à Marcq, jeudi soir.

Vers six heures et demie, un honorable habitant de Marcq, M. L..., se trouvait sur le tramway à vapeur, appuyé sur la chaîne d'entrée.

Le car venait de s'engager dans le croisement du Pont-de-Marcq, quand M. L... fut pris de vertiges et tomba à la renverse ; sa tête porta sur la voiture du tramway à vapeur qui passait en sens inverse.

M. L... fut évanoui pendant quelques instants ; on le transporta chez M. Baelde, pharmacien, qui lui prodigua les premiers soins.

M. L... porte une plaie à la nuque.

### HALLUIN

CONSEIL MUNICIPAL. — Hier jeudi, le Conseil municipal d'Halluin s'est réuni en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. Defretin, maire. La séance est ouverte à 6 heures et demie.

Sont présents : MM. Defretin, maire, Edouard Lemaître et Jules Demeestère, adjoints, Billet-Leduc, Delobel Lecroart, Mignon A. Vanackère fils, Demeestère-Leclercq ; Lemaître-Boutry, Odou-Loridan, Cornille, Danset, Morel-Odou, Coone Dhalluin-Dupres, Sion-Arnould, Catteau, Delesalle-Carette, Tiberghien, Hennion, Catteau-Hespel, Destailleurs, Castelain et Wallard.

M. Paul Lemaître-Boutry remplit les fonctions de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire prononce les paroles suivantes :

« Messieurs, permettez-moi au début de notre première session, de faire appel au concours de tous les membres du Conseil municipal. Ce concours nous est nécessaire pour mener à bien la mission que vous nous avez confiée. Notre but à tous, c'est de défendre les intérêts de la ville; ce but nous l'atteindrons par une discussion libre et courtoise au sein de cette assemblée. Un proverbe dit : « C'est du choc des idées que jaillit la lumière » ; tâchons de le mettre en pratique dans l'intérêt de la ville. Nous aurons tout à l'heure d'assez nombreuses commissions à nommer. Nous diviserons le travail afin que chacun ait sa part de besogne. »

Nominations des commissions. — Puis le Conseil procède à la nomination des membres des diverses commissions administratives et municipales. — Hospice : MM. Lemaire-Leduc et Emile Cornille ; ce dernier en remplacement de M. Phalempin, décédé. — Bureau de Bienfaisance : MM. l'abbé Deyne, curé et Jules Lemaire. — Voirie urbaine et alignement : MM. Cornille, Odou-Loridan, Danset, Derveaux et Morel-Odou. — Voirie rurale et vicinale : MM. Catteau, Dhalluin, Delesalle ; Destailleurs, Tiberghien. — Bâtiments communaux : MM. Vanackère fils, Sion-Arnould, Delobel, Coone, Lemaître-Boutry, Edmond Demeestère. — Finances : MM. Odou-Loridan, Lescroart, Billet-Leduc, Edmond Demeestère, Wullard, Charles Destailleurs. — Cimetière, abattoir : MM. Morel-Vanraes, Cateau-Dhalluin, Sion-Arnould, Hennion, Mignon et Castelain. — Eaux : MM. Lemaître-Boutry, Billet-Leduc, Castelain, Sion-Arnould, Charles Destailleurs. — Eclairage : MM. Morel-Odou, Odou-Loridan, Derveaux, Castelain, Edmond Demeestère et Catteau. — Fêtes, musique, pompiers : MM. Sion-Arnould, Odou-Loridan, Vanackère fils, Cornille, Destailleurs et Lemaître-Boutry. — Fêtes (Mont) : MM. Dhalluin, Cateau, Hennion, Delesalle, Sion-Arnould, Tiberghien, Delobel, Lecroart. — Fêtes (Colbras) : MM. Catteau, Destailleurs, Castelain, Mignon et Derveaux. — Commission scolaire : MM. Lescroart, Tiberghien, Edmond Demeestère, Hennion, Dhalluin, Morel-Odou, Catteau et Delesalle. — Salubrité : MM. Cornille, Danset, Edmond Demeestère, Coone, Morel-Vanraes, Mignon et les chefs des divers services administratifs, police, eaux, voirie, ainsi que les médecins de la ville. — Secours aux réservistes : MM. Mignon, Odou-Loridan et Cornille. — Adjudications : MM. Odou et Billet; membres suppléants, Cornille et Mignon.

Compte administratif. — M. le Maire donne lecture du résultat des opérations de l'exercice de 1899. Pendant cette année, les recettes se sont élevées à 318.836 fr. 12 et les dépenses 349.988 fr. 68 ; l'excédent des dépenses est donc de 31.152 fr. 76. L'excédent de l'exercice précédent se chiffrait à 67.099 fr. 63. L'exercice de 1899 se termine donc avec un reliquat de 35.946 fr. 87.

Budget des chemins vicinaux. — Le Conseil est ensuite invité à approuver le budget des chemins vicinaux pour 1901.

Prorogations de taxes et surtaxes d'octroi. — Les taxes et surtaxes arrivent à terme le 31 décembre prochain ; le Conseil doit donc se prononcer le plus tôt possible sur cette question si importante en raison de l'application de la loi du 29 décembre 1897 sur les boissons hygiéniques et dont la mise en vigueur sera obligatoire à partir du 1er janvier 1901.

Le Conseil n'est déjà occupé de cette question et a nommé une commission d'études qui a élaboré un travail que le Conseil a ensuite accepté ; mais aucune sanction définitive n'a été donnée, parce que la ville a demandé de profiter de la loi de sursis du 29 janvier 1899, qui prorogeait d'un an l'application de la loi de 1897.

Le Conseil nomme une commission avec mission d'étudier de nouveau la question. Cette commission est composée de MM. Odou, Sion, Destailleurs et Edmond Demeestère.

Tramway d'Armentières à Halluin. — Dans ses deux dernières séances, le Conseil a demandé une modification dans le lieu du stationnement du tramway d'Armentières. M. le Maire lit la réponse de la société, transmise par la préfecture. La Compagnie, d'après cette lettre, a donné des instructions formelles à son personnel afin d'éviter les incommodements signalés. Ces mesures seront prises en attendant l'établissement définitif du garage d'Halluin.

Conseil de Prud'hommes. — Certaines professions n'étant pas représentées au Conseil de Prud'hommes, une demande a été adressée à l'autorité supérieure pour obtenir de pouvoir les joindre.

Le Ministre a accepté et le décret a été promulgué ; on a mis deux prud'hommes patrons et deux prud'hommes ouvriers.

M. le Maire estime que c'est trop, car il est difficile de trouver à Halluin, un nombre aussi grand d'hommes aptes ou plutôt désireux de remplir cette charge. Un rapport tendant à demontrer cette opinion est soumis à l'approbation du Conseil.

Crédit supplémentaire. — A la mort de M. Rédélé, l'administration avait decidé de faire célébrer les funérailles du regretté chef de musique, aux frais de la ville. La somme nécessitée par ces funérailles s'élève à 350 fr. 30. Sur le conseil de M. Defretin, l'assemblée vote un crédit de pareille valeur afin de couvrir ces frais.

Subventions. — Plusieurs demandes de subventions et allocations sont renvoyées aux commissions compétentes.

Budget primitif de 1901. — L'élaboration de ce budget est confiée aux soins de la commission des finances qui devra présenter le projet à la prochaine séance.

A huit heures moins le quart, M. le Maire déclare la séance levée.

LA DUCASSE. — A l'occasion de la ducasse, les cabarets et autres établissements publics pourront rester ouverts jusqu'à minuit les dimanche 10, lundi 11 et mardi 12 juin, jusqu'à minuit.

ARRESTATION D'UN BONNETEUR. — La police vient de mettre en état d'arrestation, un bonneteur, Henri Decraene, âgé de 22 ans, inculpé de coups et blessures sur la personne d'un nommé Carton, tisserand, demeurant à Menin. Decraene a été conduit à Lille dans la journée de jeudi, pour être mis à la disposition du Parquet.

### BONDUES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Bondues se réunira en session ordinaire, dimanche prochain 10 juin, à 11 heures et demie.

## LES CÉRÉMONIES
### de la première communion et de la confirmation

### A ROUBAIX

— AU COLLEGE. — Mgr de Lydda a continué, jeudi, sa tournée de confirmation à Roubaix. A 6 heures 1/2, du matin, il a célébré la messe dans la chapelle du Collège et administré le sacrement de confirmation à 15 élèves de cet établissement. A l'issue de la cérémonie, Sa Grandeur a été reçue dans la salle des fêtes, où un élève de philosophie, M. Edgar Leroy, lui a adressé un compliment fort bien tourné. Mgr Monnier a répondu en engageant les élèves à rester toujours de vaillants champions de la Foi. Enfin, à la grande satisfaction de tous, il a accordé un congé.

A SAINT-SÉPULCRE. — C'est à 8 heures 1/2, qu'a eu lieu, en l'église Saint-Sépulcre, la cérémonie de la confirmation. Aux enfants de la paroisse s'étaient joints les confirmands de la paroisse Saint-Pierre de Croix et de Mouvaux, ce qui faisait un total d'environ 500 enfants. La cérémonie a pris fin à 10 heures 1/2.

A St-MARTIN. — Les cérémonies de la première communion et de la confirmation ont eu lieu, jeudi, dans cette paroisse, au milieu d'une nombreuse affluence de fidèles.

310 enfants, 168 garçons et 142 fillesfi se sont approchés pour la première fois de la Sainte Table.

C'est M. l'abbé Dubar, professeur au collège Jeanne-d'Arc à Lille, qui a donné les instructions.

De l'église Saint-Sépulcre, Mgr Monnier s'est rendu à Saint-Martin où il a confirmé, à 11 heures, les 310 enfants de la paroisse qui avaient fait, quelques heures plus tôt leur première communion. Il y avait, en outre, 98 enfants de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, 56 garçons et 42 filles et 30 petits forains, préparés par l'œuvre de la Sainte-Famille, rue de Lille.

A Ste-ELISABETH, — 400 enfants de la paroisse Sainte-Elisabeth, 191 garçons et 209 filles, ont fait leur première communion, jeudi. Ils recevront le sacrement de confirmation, aujourd'hui vendredi.

### A WATTRELOS

307 enfants, dont 147 garçons et 153 filles ont reçu la communion pour la première fois hier jeudi, à Saint-Maclou, à sept heures. L'allocution toute paternelle et fort émouvante a été prononcée par M. Lejeune, doyen.

La cérémonie de la confirmation a réuni 460 enfants ceux du Crétinier s'étant joints à ceux du Centre. Le sacrement a été administré par Mgr Gabriel, évêque de l'Amérique du Nord, dont le diocèse, grand comme la Belgique tout entière, s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, à la frontière du Canada.

Mgr de Lydda avait volontiers cédé la place à son confrère d'outre-mer, Mgr. Gabriel, qui est originaire de Waereghem (Belgique) étant revenu en France à l'occasion de la première communion d'une de ses petites cousines, la fille de M. Albéric Doutreligne, qui habite Wattrelos.

Mgr Gabriel a parlé très éloquemment du sacrement de confirmation qui rend les chrétiens forts et les prépare aux luttes de la vie.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LINGRAND-PRUIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Henri Lingrand**, époux de Dame **Marie Pruit**, décédé à Roubaix, le 7 juin 1900, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le samedi 9 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu à 9 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Colmar, 13, à 9 heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 9 juin 1900, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Madame veuve **Alfred Motte**, née **Léonie-Elise Grimonprez**, décédée à Roubaix, le 10 juin 1899, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.


## POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 5457g


## LILLE

UNE REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE. — Les membres de la commission départementale se sont réunis, mercredi, à deux heures, à la Préfecture, sous la présidence de M. Demarle-Fétel. La commission a accordé 200 francs à titre de secours aux anciens instituteurs dans le besoin.

SOCISTE INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Cette société a tenu, le jeudi 31 mai, son assemblée générale mensuelle sous la présidence de M. E. Agache, président.

Le bureau du comité de filature est formé de MM. L. Vigneron, président ; Georges Crépy, vice-président, et Leak, secrétaire.

Il a été procédé au scrutin pour l'admission de nouveaux membres ; à l'unanimité, MM. Maurice Crépy et A. Paindavoine sont élus membres de la Société.

## CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

*Suite de la séance du vendredi 1er juin 1900*

CHAMBRE DE COMMERCE RUSSE A PARIS

Communication est faite d'une lettre annonçant la constitution, à Paris, rue de la Paix, 10, d'une Chambre de Commerce Russe.

Il en est donné acte.

REGIME FISCAL DES BOISSONS

Par lettre du 1er mai 1900, M. le Ministre du Commerce fait connaître qu'il a entretenu son collègue des Finances, de la délibération de la Chambre de Commerce de Roubaix, en date du 11 avril 1900, relative au régime fiscal des boissons.

Acte est donné de cette communication.

REGIME DES MAIS

Par lettre du 27 avril 1900, M. le Ministre du Commerce accuse réception de la délibération prise à la date du 11 avril 1900, par la Chambre de Commerce de Roubaix, pour protester contre l'argumentation qui est projetée à l'égard des droits d'entrée sur les maïs étrangers.

Acte est donné de cette communication.

GARE DE ROUBAIX-WATTRELOS. — TRANSIT INTERNATIONAL

Par lettre du 27 avril 1900, M. le Minstre du Commerce informe qu'il a entretenu de nouveau son collègue des Travaux Publics de la délibération de la Chambre de Commerce de Roubaix, tendant à obtenir l'ouverture des bureaux de la gare de Roubaix-Wattrelos aux opérations de transit international.

Acte est donné de cette communication.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
AUGMENTATION DU NOMBRE DES JUGES

Par lettre du 25 avril 1900, M. le Ministre du Commerce fait savoir qu'il a appelé l'attention de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur la délibération par laquelle la Chambre de Commerce de Roubaix, appuie la demande du Tribunal de Commerce, tendant à obtenir l'augmentation du nombre des juges composant ce Tribunal.

Acte est donné de cette communication.

TRANSPORT DES FILS ET TISSUS DE COTON DE LA REGION DU NORD VERS LES VILLES DESSERVIES PAR LE RESEAU P.-L.-M.

Par lettre en date du 25 avril 1900, M. le Ministre du Commerce fait connaître qu'il a appelé l'attention de son collègue des Travaux Publics sur la délibération par laquelle la Chambre de Commerce de Roubaix demande à nouveau l'établissement d'un tarif commun aux Compagnies du Nord et P.-L.-M. pour le transport des fils et tissus de coton du Nord, à destination des gares du réseau P.-L.-M.

Acte est donné de cette communication.

TRANPORTS INTERNATIONAUX

MM. Mitjaville et Goutelle, agents de transports internationaux à Cerbère (Pyrénées-Orientales), ont adressé, à la Chambre, la lettre suivante :

« Cerbère, le 17 avril 1900.

» Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix,

» Monsieur le Président,

» Nous prenons la liberté de recourir à votre obligeance dans une question qui, tout en intéressant notre maison, serait certainement avantageuse pour le commerce d'exportation de votre ville et de la région dépendant de la Chambre que vous présidez. Permettez-nous donc de vous exposer l'objet de la présente démarche.

» Notre maison s'occupe spécialement de l'industrie des transports internationaux et des opérations de douanes. Pour les besoins de notre commerce, nous avons installé de nombreuses agences au centre de toutes les régions où la production agricole ou industrielle peut donner naissance à un trafic de quelque importance en France, en Algérie, en Espagne, etc... Plus spécialement à la frontière franco-espagnole, à Cerbère et à Port-Bou, d'une part, à Hendaye et à Irun, de l'autre, nos comptoirs de transit contribuent, dans une large mesure, à l'exportation des marchandises françaises sur l'Espagne.

» En Espagne même, notre maison a créé un service de transports internationaux, dont le centre est à Barcelona, et qui, se ramifiant dans toutes les principales villes de la Péninsule, à Madrid, à Alicante, à Valence, à Zaragoza, à Murcia, et dans la plupart des ports espagnols, offre les plus grandes facilités au commerce français.

» Les transactions franco-espagnoles reprennent chaque jour plus d'extension. Bien que notre clientèle en France soit déjà importante, nous désirons la développer encore davantage. A cet effet, et persuadés que l'organisation de notre maison, notre expérience des affaires internationales et les combinaisons ou facilités que nous sommes en mesure d'offrir ne peuvent qu'être favorables à l'expansion du commerce français en Espagne, nous croyons pouvoir nous permettre de vous demander de bien vouloir nous désigner les fabricants ou maisons recommandables de votre ville ou de la région dépendant de votre Chambre, qui exportent leurs produits en Espagne, en nous indiquant aussi la nature des articles exportés et leur importance.

» Permettez-nous d'espérer que notre demande recevra un accueil favorable. Soyez d'avance persuadé qu'il sera fait usage discret des indications ou des renseignements qu'il vous sera possible de nous donner.

» Dans cette attente, et avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

P.P. MITJAVILLE ET GOUTELLE,
Signé : (Illisible).

Acte est donné de cette communication.

EXPOSITION DE PRODUITS AGRICOLES ET INDUSTRIELS A HANOI (TONKIN)

Il est donné lecture de la lettre suivante :

Gouvernement général de l'Indo-Chine Française

« Hanoi, le 23 mars 1900.

M. Thome, commissaire général de l'Exposition de Hanoï, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte des arrêtés organiques de l'Exposition qui s'ouvrira, à Hanoï, le 1er décembre 1901.

» J'appellerai l'attention de l'assemblée que vous présidez sur l'intérêt tout particulier que présentera pour le commerce et l'industrie de la métropole, l'Exposition que je suis chargé d'organiser.

» Elle coïncidera avec l'inauguration des premières lignes de chemin de fer et des grands travaux en cours d'exécution.

» Elle montrera à la France, à ses autres colonies et à l'étranger, les produits naturels ou manufacturés de l'Indo-Chine et ses ressources en vue de l'exportation ; elle indiquera aux industriels et aux commerçants les besoins de la population de l'Asie et les produits anciens ou nouveaux que les pays d'Extrême-Orient peuvent offrir en échange des produits de l'Europe.

» Cette réunion à laquelle vous invite l'Indo-Chine française aura d'heureuses conséquences économiques et donnera un essor nouveau au mouvement commercial qui s'accentue d'année en année.

» Je vous prie donc, au nom du Gouverneur général, de vouloir bien apporter votre participation à cette Exposition, certain d'avance que votre concours et celui de votre assemblée ne nous feront pas défaut.

» Il contribuera à la réussite d'une œuvre qui sera des plus utiles pour le commerce français.

» Je vous adresserai, ultérieurement, et au fur et à mesure de leur élaboration, tous les documents relatifs aux règlements, programmes et conditions de l'Exposition.

» M. Auricoste, directeur de l'Office Colonial, Galerie d'Orléans à Paris, vous donnera tous les renseignements que vous pourriez désirer.

» Je vous serai très reconnaissant de vouloir bien m'indiquer, au moins d'une façon approximative, quels sont les produits que les commerçants et industriels de votre région pourront exposer.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» THOME. »

La Chambre décide que cette lettre sera publiée par la presse locale, afin de permettre aux intéressés d'en prendre connaissance et de répondre, s'ils le désirent, à l'invitation qu'elle contient. (A suivre.)

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

**Le 14 juillet et l'Exposition**

Roubaix, le 6 juin 1900.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »,

Veuillez, s'il vous plaît, avoir l'obligeance de nous accorder l'hospitalité de vos colonnes pour insérer les quelques lignes suivantes.

Chaque année, au 14 juillet, la Compagnie des chemins de fer du Nord met en circulation, au départ de Roubaix, pour une journée seulement, un train de plaisir pour Paris, avec une très grande réduction.

Exceptionnellement, pour cette année, afin de permettre aux nombreux habitués de cette excursion de visiter l'Exposition, la Compagnie ne pourrait-elle pas, aux mêmes conditions, organiser le même train pour les journées des 14 et 15 juillet ; de cette façon, beaucoup d'ouvriers amateurs auraient la satisfaction de voir l'Exposition sans nuire aux besoins du ménage.

Nous espérons que notre demande sera accueillie favorablement par Messieurs les administrateurs.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos salutations respectueuses.

UN GROUPE D'AMATEURS.

**PETITE CORRESPONDANCE**

Alphonse et Cyrille. — Présentez-vous le jour de l'inscription des jeunes gens de votre classe, et soumettez votre cas.

H. C. Croix. — Non. — Si vous ne réclamez pas comme fils de belge, vous devez faire trois ans.

J. D. 124. — Oui.

E.V.W. — Vous ne pouvez pas vous faire inscrire avant les jeunes gens de votre classe.

## Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Les concerts d'été. — L'Association Symphonique de Roubaix a donné, jeudi soir, son premier concert d'été, au Square Pierre-Catteau, sous l'habile direction de M. Koszul. Malgré le temps froid et un vent très peu agréable, une assistance nombreuse remplissait les allées du jardin, autour du kiosque original qui se dresse au milieu de la pièce d'eau.

La valeur de l'Association est trop connue de nos lecteurs pour que nous ayons besoin de décerner, à la science du directeur, et à la virtuosité des musiciens, des éloges cent fois donnés déjà.

Tous les morceaux du programme, depuis l'ouverture du « Cheval de Bronze », d'Auber, « Rose Thé », de Desormes, « Mirage d'Amour », d'Ed. Miffa, jusqu'à la « Polka des Mandarins », de Turlet, et le « Premier jour de bonheur », d'Auber, ont été exécutés avec cette délicatesse dans les nuances et ce scrupule dans l'interprétation qui caractérisent notre brillante phalange musicale.

Le concert a obtenu, comme toujours, de la part du public, un grand succès.

## TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX. — Audience du jeudi 7 juin 1900. — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Duthy, greffier, et Buns, huissier-audiencier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public. Une soixantaine d'affaires sont inscrites au rôle.

Batailles de dames. — La rue Magenta a été mise en émoi par une bataille de dames de mœurs légères qui se sont crêpé le chignon. La plaignante, qui a été battue et n'est pas contente, se nomme Eloïse Chaisez, l'inculpée Marie Lecigne. La cause de cette lutte est l'ami de l'une d'elles. Les témoins ne sont guère affirmatifs ; l'un d'eux, interrogé sur le point de savoir s'il connaît l'inculpée, répond de cette façon : « Je la connais, sans la connaître ! »

Marie Lecigne est condamnée à deux journées de travail.

— D'autres dames se sont livrées à des séances de pugilat. C'est ainsi que Leveugle Marie est condamnée à deux journées de travail pour violences sur Hortense Declercq, sa logeuse; Smeester Eléonore et Lepers Flore à une journée, pour violences réciproques.

Autres violences. — Une journée de travail à Gustin Pierre; autant à Descamps Louis pour violences sur sa femme, Meuniez Adrienne; trois journées à Louis Pirou, contre-maître dans l'usine de MM. Lefebvre et Bastin, qui a frappé son conducteur de machine, Jacquemin Victor. Fait curieux, les témoins à décharge, amenés par l'inculpé, déposent contre lui. — Vandebogaerde Charles est acquitté.

Police des cabarets. — Rue du Parc, 6, dans l'estaminet d'Eugénie Determermann, femme Duquesne, se trouvaient, après l'heure réglementaire, sa fille Marie Desmaretz et Vandorme Joseph. Les inculpés prétendent, à la vérité, que Vandorme Joseph est un pensionnaire et que l'on se contentait de boire du café avant d'aller coucher. Le ministère public, au contraire, fait remarquer que le cabaret de la femme Duquesne est fort mal tenu à tous les points de vue et que la tenancière de l'établissement a souvent eu maille à partir avec la police. La cabaretière s'entend condamner à 5 francs d'amende et un jour de prison, et Vandorme Joseph à 1 franc ; Marie Desmaretz est acquittée.

Police de roulage. — Destailleurs est inculpé d'avoir traversé le cimetière avec une bicyclette. Il est vrai qu'il la poussait devant lui avec la main, mais le règlement municipal est formel.

L'audience est levée à dix heures un quart.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING. — Audience du jeudi 7 juin 1900. — L'audience d'hier, jeudi, n'a présenté aucun intérêt. Elle s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brocard, juge de paix, assisté de M. Proix, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public. Le rôle comprenait cinquante affaires. Il a été prononcé cinquante-cinq condamnations, dont une à la prison.

Voici le détail des condamnations prononcées au cours de cette audience

Mauvais traitements envers un animal domestique. — Alphonse Debuck, Théophile Seys, Arthur Depoorter, Paul Deratte, J.-B. Verman, Henri Debrays, un franc d'amende.

Tapage injurieux. — Jules Brisuée, 5 fr.

Violences légères. — Edouard Vernasch, J.-B. Delahaye, Remy Hieleghem, Camille et Henri Vandenboore, Henri Hieleghem, trois journées de travail; Léon Verhamme, Henri Martin, Joseph Mattys, un jour de travail.

Ivresse manifeste. — Cyrille Coom, Pierre Dubrulle, Henri Ritz, Auguste Montaigne, Louis Vierlinck, 3 fr.; Jean Lamarcq, 5 fr. et un jour de prison pour récidive.

Défaut d'éclairage d'une rue particulière. — Joseph Dehouet, Barbe Klinkemalie, Virginie Vandenutte, Stéphanie Vivier, 2 fr. d'amende.

Défaut de déclaration de logeurs. — Paul Dessauvages, Cyrille Hasebaert, François Verhulst, Edouard Dutrieux, Léopold Denry, Jeanne Deck, 1 fr.

Tapage nocturne. — Achille Vandevelde, Gustave Desmettre, Victor Lepercq, Henri Debruyne, Etienne Mullerman, 2 fr.; Henri Deratte, 3 fr.; Jules Dumortier, 8 fr.

## LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

**A Roubaix**

Les opérations de la 1re commission de classement ont commencées à Roubaix, en face de l'Hippodrome, boulevard Gambetta, le jeudi 7 juin courant, dès 7 heures du matin. La commission est ainsi composée : MM. Ignace Henri, chef d'escadron de cavalerie territoriale, président; Désobry Sévère, membre civil ; Gilood, aide-vétérinaire de réserve de Quesnoy-s/-Deûle ; Marie, sous-officier au 19e régiment de chasseurs, à Lille, secrétaire.

## LA CULTURE DU LIN

LEERS. — Dix cultivateurs ont fait à la Mairie, la déclaration prescrite : Cateine Auguste, pour 27 ares 77 c.; Jules Delcroix, 84 ares 17 c.; Louis Pollet, 2 hectares 11 ares 22c.; Henri Deroche, 1 h. 07 ares 14 c.; Mession Louis, 54 ares 37 c.; Truffaux Simon, 38 ares; Edmond Deleour, 82 ares 35 c.; Truffaux Célestin, 45 ares ; Jules Dereux, 35 ares 66 c.; Charles Fournie, 35 ares 87 c., soit un total de 7 hectares 15 ares 95 centiares. Les réclamations qui pourraient être présentées seront reçues à la Mairie jusqu'au 15 juin.

## NORD

ARRESTATION D'UN ASSASSIN. — Ce matin, la police a mis en état d'arrestation, dans les chantiers de construction, un nommé Léonard Seraudie, âgé de 45 ans. Cet individu avait tué, d'un coup de revolver, le 27 mai dernier, le nommé François Barbur, âgé de 23 ans, ouvrier terrassier, à Anvers. Son crime accompli, Seraudie avait pris la fuite et c'est sur les indications du Parquet d'Anvers qu'il fut arrêté.

MARIAGES ET FIANÇAILLES. — C'est à la fin du mois que sera béni le mariage de Mlle Dupetit-Thouars, fille du comte Dupetit-Thouars et de la comtesse, née